

N^o 34
Jugement de décès
Gury
Edouard
à Metz
le 2 Septembre 1914.

République Française au Nom du Peuple
Français. Le Tribunal Civil de première instance de
Briey a rendu le jugement suivant: Le Tribunal
Dit que Gury Edouard né le deux février mil huit
cent quatre vingt treize à Jœuf (Moselle et Moselle) de
Nicolas et de Honorine Jangey, sans profession,
Célibataire, Domicilié au dernier lieu à Jœuf
(Moselle et Moselle), est décédé "Mort pour la
France" le deux Septembre mil neuf cent quatorze

à Metz (Moselle) fusillé par les Allemands.
Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte
de décès à Gury Edouard. Dit qu'il sera avisé
que tenu à l'office de l'état civil, transcrit sur
les registres de l'état civil de l'année courante
de la Commune de Jœuf (Moselle et Moselle)
Domicile du défunt et que mention formelle
de ce jugement figurera à la suite de la table
annuelle des registres de l'année mil neuf cent quatorze
année du décès. Ainsi Jugé et prononcé par le
Tribunal Civil de Briey en chambre du Conseil
le mercredi vingt un Septembre mil neuf cent quatorze

Transcription dans le registre d'état civil jovicien du jugement de décès d'Édouard GURY.

